

Les Maisons de Cognac

FRANCE



Réunion de la famille du Négocce

Début de réunion : 14h30

Présentation Evénement Assemblage Cognac par Michaël Aïdan	40'
1. Approbation de l'ordre du jour	
2. Séminaire CP : feuille de route BNIC – SMC – Résultats cartographie des risques	1h15
3. Présentation de la note ODG	10'
4. Fiscalité	10'
5. Point d'information convention citoyenne	10'
6. Revico	10'
7. Point divers : prochaine réunion chez Martell avancée à 13h	5'

Fin estimée : 17h00



Approbation de l'ordre du jour

Evénement Assemblage Cognac par Michaël Aidan

- Positionnement du SMC / de la filière ?

PERSPECTIVES A MOYEN TERME

- **Renforcer le partage** entre les deux familles pour permettre un investissement constant et pérenne de la filière et au service de l'intérêt général.
- **Donner/générer de la confiance** auprès des ressortissants et des parties prenantes au travers des choix faits au sein de l'interprofession.
- **Innover sur l'ensemble du cycle de vie Cognac** (production, vinification, vieillissement, assemblage) afin de faire grandir l'appellation et la rendre plus puissante et offensive.
- Une volonté de **pérenniser la force et le potentiel** de développement de l'appellation Cognac pour transmission aux générations futures.

Résultat du séminaire et prise de décision 2020

PRODUCTIVITÉ DURABLE			Assurer une production et un négoce durables adaptés aux exigences environnementales et sociétales actuelles et à venir
		1	Lobbying : Porter la stratégie de la filière en matière de production durable
1	R&D AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2	Accélération de la mise en œuvre de cépages résistants : sélection et inscription de nouvelles variétés, déploiement vers la pépinière et la viticulture, pré multiplication, unité de production
2	CERTIFICATION COGNAC	3	Communiquer sur l'engagement et la valorisation (interne filière et institutionnels, médias et grand public)
3	REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE FILIERE		
			Poursuivre le développement d'une recherche d'excellence, inscrite durablement dans le territoire et la faire rayonner (« Institut du Cognac »)
4	DÉPLACEMENT DE LA STATION		
4	CLUSTER : STRUCTURER LE CENTRE DE RECHERCHE		
GARANTIR ET SECURISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			Etablir le BP et adapter les moyens de production à sa mise en œuvre
5	ADAPTER LES MOYENS DE PRODUCTION À LA VISION DU BP	4	• Lobbying plantations nouvelles et de communication
		5	• Travail sur la gestion des crises courtes et longues (Rebond/Fonds de mutualisation)
			Contribuer/Faciliter l'accès aux marchés - Améliorer la compétitivité des acteurs
	ANTICIPER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES	6	Lobbying : éviter de nouvelles contraintes (tarifaire, non tarifaires, fiscalité) et œuvrer à la simplification des règles
			Accompagner les opérateurs de la filière dans le développement de leurs activités
	FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7	Sur la base du BP et de l'étude sur l'empreinte économique de la filière, réaliser une note de position mettant en avant les perspectives de développement de la filière et ses impacts en matière de consommation d'espace
PROTÉGER/ PROMOUVOIR			Renforcer la protection de l'IG/AOC Cognac, son assise juridique et son image
	PROTÉGER L'APPELLATION COGNAC DANS LE MONDE	8	• Lobbyings et affaires publiques auprès des administrations et politiques pour protéger l'IG contre le détournement
		9	• Faire reconnaître l'IG
			Développer une communication filière
	VALORISER L'IMAGE DE LA FILIÈRE COGNAC EN MATIÈRE DE TOURISME ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	10	S'assurer de la cohérence des programmes de développement du territoire avec les objectifs de la filière et contribuer à création d'une destination touristique Cognac

1. **Conduire une réflexion sur les ambitions de la filière** : se doter d'une vision ambitieuse à long terme de la production du Cognac et à prendre de la hauteur sur les travaux.
 - Centrer le progrès technique sur nos priorités et se demander comment on produira le Cognac demain. Quels outils ? Quelle filière ? (etc.)
 - Donner le cadre de l'ensemble des orientations Scientifiques et Techniques de l'Interprofession (donner du lien, de la cohérence) ;
 - Le positionnement de l'Institut du Cognac : finalisation du cahier des charges et de la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet.
2. **Accompagner la montée en puissance du numérique** : Intégrer au mieux la transition numérique en réponse aux attentes individuelles des entreprises (innovation technique...) et collectives de la filière (outils mutualisés: référentiel viticulture durable, systèmes d'information innovants, observatoires...)
3. **Structurer le retour de l'information / outils / livrables vers la filière et la société** : fournir aux entreprises de la filière un support opérationnel collectif, les aidant à s'engager dans une perspective Développement Durable et RSE, intégrer la transition numérique, utiliser des outils innovants, pertinents et performants, communiquer vers l'ensemble des partie-prenantes de la filière.

Cadre d'intervention

Chantiers

Défis dégagés

- Assurer la production,
- Permettre la création et le développement des marchés.

Vignoble -vins et distillation : garantir la production durable de raisins et de vins de qualité

- Matériel végétal,
- Pérennité et productivité du vignoble,
- Fermentation alcoolique, qualité des vins et distillation.

Eaux-de-vie : connaître et défendre les produits

- Sécurité du consommateur,
- Qualité des eaux-de-vie,
- Authenticité -Accès au marché.

Développement Durable

- Questions environnementales (eau, air, énergie, sols, biodiversité, sous-produits...),
- Performance économique et développement local,
- Questions sociétales (alcool et santé, relation parties-prenantes...).

Viticulture Durable : Productivité et Pérennité du Vignoble

Fournir aux opérateurs les outils et préconisations techniques utiles à une production viticole durable en quantité et qualité

Responsabilité Sociétale de la Filière (RSE)

Alimenter la politique de Responsabilité Sociétale de la Filière

Plan d'action matériaux au contact/sécurité du consommateur

Faciliter la création et le développement des marchés en maîtrisant les risques sanitaires (produits phytosanitaires, matériaux au contact...) tout au long du processus de production.

Expertise sur la qualité des produits

Renforcer et mettre à la disposition collective de la filière une expertise sur la qualité des produits, en soutien à différents chantiers (innovation, production, contrôle, développement de l'AOC, image du produit, essences de bois, nature des contenants...) et accroître la communication scientifique internationale

- **Explorations et applications** (algorithme pour la reconnaissance de cicadelle, proxy détection (IMS Bordeaux), télédétection par drone, application Vigivignes, dématérialisation...)
- **Démarche RSE** : 16 engagements, certifications CEC obtenues pour 150 viticulteurs, 2400 engagés et partenariats (DOMECCO, LIT, Valorisation biomasse...).
- **Accompagner le Business Plan** : **pérennité et rendement du vignoble** (Eutypa...), **sa résistance, montée en volume** (prémultiplication...), **transformation plus vertueuse, garantir la sécurité des consommateurs** (matériaux au contact...).
- **La connaissance de nos produits** (levurages, essence de bois, TAV) et **analyses pour défendre notre appellation et compétitivité** sur les marchés (Chine, Brésil, Malaisie...).
- **Retour des informations techniques vers les ressortissants** : événements (Cognac 2025, Rendez-vous Innovation, Vinitech) et outils (30 articles UgniC, fiches techniques accessibles sur l'extranet du BNIC, brochures...).
- **Autres** : TAV max, prévision de récoltes, CMR, distillation vapeur, outil BIPE)

Commission technique et DD– FDR 2020–2023

Cadre d'intervention et Ambitions	Fondamentaux	Priorités
Ambitions <ol style="list-style-type: none"> 1. La pérennité et la productivité du vignoble 2. Une filière durable et responsable 3. La qualité et la sécurité des procédés et des produits 		
<p>Vignoble -vins et distillation : garantir la production durable de raisins et de vins de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel végétal, • Pérennité et productivité du vignoble, • Fermentation alcoolique, qualité des vins et distillation. <p>Eaux-de-vie : connaître et défendre les produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité du consommateur, • Qualité des eaux-de-vie, • Authenticité -Accès au marché. <p>Développement Durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions environnementales (eau, air, énergie, sols, biodiversité, empreinte carbone...), • Certification • Valorisation des sous-produits <p>Ambitions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La pérennité et la productivité du vignoble 2. Une filière durable et responsable 3. La qualité et la sécurité des procédés et produits 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Observatoire et connaissance du vignoble, des conditions et de la performance de production (vigne / vin / EDV / Cognac) 2. Observatoire des climats, de l'environnement (eau, air, sol, maladies) et des écosystèmes (biodiversité) 3. Travaux d'amélioration des outils, matériels et de notre technicité, avec un déploiement et une mise à disposition dans la filière 4. Gestion de la donnée de manière collaborative et performante 5. Anticipation des changements majeurs sur notre chaîne de valeur (évolutions réglementaires,...) 6. Veille et connaissance compétitive de notre catégorie Cognac 	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'assurer que le matériel végétal de la filière est sain, innovant et performant 2. Accompagner la productivité du vignoble dans le cadre des changements climatiques 3. Accompagner la conversion dans les pratiques du vignoble (agro-conversion, pérennité,...) et en mesurer les impacts sur l'environnement 4. Déployer la certification et prouver notre impact environnemental 5. Contribuer à délivrer des vins et eaux de vie de qualité authentiques 6. Créer les conditions pour une filière durable et efficace sur le plan énergétique, notamment la distillation 7. Garantir la sécurité alimentaire sur toute la chaîne 8. Développer des solutions et pratiques pour mettre à profit le Big Data

Commission Développement de l'appellation FDR –réalisé 2018–2020

FDR 2018-2020	Réalisé
Sécurisation de l'usage des mentions de vieillissement et des termes pouvant y être assimilés	Suivi et échanges
Valorisation de notre patrimoine et de nos terroirs : dénominations géographiques complémentaires et mentions de provenance complémentaires	Suivi – position envoyée – Règlementation publiée
Statut du vignoble : Protection du territoire et du terroir, autorisations de plantation, Bail rural	Suivi
Renforcement de la stratégie d'enregistrement de l'IG	Protection de l'IG : enregistrement en Chine, en Mongolie, en Indonésie... actions de protection sur les marchés. Formation aux autorités douanières, lutte contre la contrefaçon
Alcool et santé - Information nutritionnelle et liste des ingrédients : réflexion sur le sujet alcool et santé, notamment l'information nutritionnelle et liste des ingrédients.	Suivi des risques (accessibilité des boissons alcoolisées, présentation et de publicité, taxation). Memorandum of understanding signé
Alignement et décret boissons spiritueuses : défendre les positions de la filière dans le cadre de la révision actuelle du Règlement 110/2008 et du projet de décret boissons spiritueuses	Positions transmises - Règlement 2019/ 787 publié – suivi des règlement d'application et projet de décret de boissons spiritueuses
Fiscalité : Améliorer la compétitivité de la filière.	Fiscalité: achat en franchise de TVA; guide des bonnes pratiques en matière de contributions indirectes; fiscalité énergétique
Sécurisation de l'embouteillage en dehors de la zone douane France : Contribuer à une meilleure traçabilité des produits et à assurer un contrôle effectif du vrac.	En cours
Grand Cru : soutien aux opérateurs dans le cadre des procédures en cours et réflexion sur la possibilité d'introduire un dispositif Grand Cru dans le CDC.	Clos
Autres sujets : accès au marché, cahier des charges et ICPE Indication d'âge : possibilité de faire référence à l'âge moyen	<ul style="list-style-type: none"> ● Accès aux Marchés: Chine , USA, Brexit, Russie, EURASEC... ● ICPE : dimensionnement des chais (grands chais : faits – petits chais : en cours ● Suivi Code rural et Cahier des Charges ● Formation des Ressortissants: sessions étiquetage; BIP...
	<ul style="list-style-type: none"> ● Innovation (finishing). ● Foncier (ScoT, Etude paysages viticoles charentais; éolien). ● Suivi & veille réglementaire Phytosanitaires / ZNT

Sujets majeurs à venir :

- Phytosanitaires / Glyphosates / ZNT / Développement Durable
- Accès aux marchés (Taxe Trump; Sucre en Chine; Brexit; Loi vins en Russie...)
- Alcool & santé (low & no alcool) / demande de transparence sur la composition du cognac (MoU 4/06/19)

Enjeux pour 2021 :

- SCoT;
- Demande d'autorisation de plantations nouvelles;
- Liste des Mentions de vieillissement;
- Innovation (finishing...);
- Fiscalité (TVA);
- Lutte contre la contrefaçon;
- Eolien;

1. **Filière durable** : déployer une stratégie de communication autour du développement durable et de la RSE et valoriser les initiatives et les bonnes pratiques et mieux faire connaître le métier.
2. **Institut du Cognac** : Finaliser le cahier des charges et déployer la phase opérationnelle du projet en collaboration avec le Comité de pilotage et la Commission Technique et Développement Durable
3. **Partager la culture Cognac et former les prescripteurs** : Cibler et qualifier les publics, revisiter les formats et les contenus de formation, les incarner dans un lieu et sur le digital pour en démultiplier l'impact ; Faire vivre le magazine en ligne « Culture Cognac ».
4. **Oenotourisme / UNESCO** : Développer un scénario actif de mise en cohérence de l'offre et des messages et représenter la filière auprès des instances publiques concernées ; Accompagner l'association les « Savoir-faire du Cognac » dans la démarche UNESCO.
5. **Evénements et partenariats (Part des Anges, ICS et partenariats régionaux)** : Optimiser l'approche au regard des enseignements de l'ADN et du potentiel de « buzz » / visibilité de chaque opération. Mesurer la performance de ces partenariats.
6. **Finaliser et déployer l'identité visuelle de l'appellation Cognac** : Mesurer et suivre l'image du produit et de la filière.
7. **Digital** : créer et faire vivre un nouveau site web et extranet ressortissants

Communication – Réalisations 2018-2020

Le Cognac

&

Une communication
institutionnelle



Une communication d'appellation
& de filière « de la vigne au verre »

2017

2018

- Un positionnement plus aspirationnel
- Étude ADN
 - Terroir
 - Haut de gamme
 - Authenticité
 - Diversité
 - Responsabilité

Stratégie digitale & réseaux sociaux



Communication DD

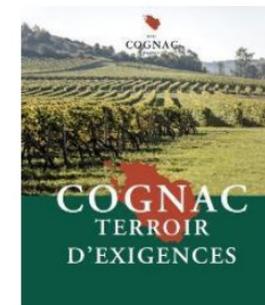


Influence
Social media



LES RÉALISATIONS 2019-2020

Communication RSE



2019

2020



Nouveau cognac.fr



Communication
Tourisme
Explore COGNAC

Périmètre d'intervention	GT et Objectifs
<p>Image et Rayonnement</p> <ul style="list-style-type: none">• Déployer et faire rayonner l'image de l'appellation et de la filière Cognac (savoir-faire, métiers, hommes, terroirs...).• Renforcer les éléments de confiance quant à l'élaboration du Cognac et son rayonnement durable afin de dégager un sentiment de fierté et d'appartenance forte. <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none">• Partager la culture Cognac avec une communauté d'influenceurs et prescripteurs prioritaires• Doter l'« Institut du Cognac » d'un volet formation inscrit dans une stratégie digitale ambitieuse. <p>Communication institutionnelle Accompagner en communication</p>	<p>GT RSE Objectif : finaliser la feuille de route RSE et déployer la communication sur les 4 axes</p> <p>GT Communication environnementale Objectif : contribuer à l'atteinte des objectifs de la filière en matière de certification environnementale et de transition écologique</p> <p>GT Tourisme et attractivité Objectif : finalisation du plan d'actions Tourisme Cognac. Mise en place d'une communication en support des actions «Emploi» et «Economie et influence territoriale»</p> <p>GT Formation et rayonnement / E-learning Objectif : cadrage de la stratégie et des outils de formation, de l'événementiel et des nouveaux médias BNIC</p>

Commission Qualité – FDR et réalisé 2018-2020

Feuille de route	Réalisé
<p>Impact des évolutions du cahier des charges sur le Plan de contrôle (PDC) : rédaction et évolution du PDC (pont Pieds Morts Ou Manquants, Dispositions Communes de Contrôle (DCC) INAO, ...).</p>	<p>Intégration et mise en œuvre des contrôles XXO, PMM, MAE</p>
<p>Simplification du contrôle/Suivi du développement des services : simplification et dématérialisation de la Déclaration d'Identification, réflexion et mise en oeuvre de nouveaux outils ODG (« tableau de bord ODG opérateur »).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dématérialisation des obligations déclaratives : récolte, fabrication, affectation, après travaux, DRM. • Développement de la mise à disposition des données entre opérateurs. • Mise en place de la plateforme «mon exploitation».
<p>Poursuite du suivi des Zones Blanches : Poursuite du suivi des zones blanches et sollicitation/dynamisation du réseau des négociants et BP, validation des listes de programmes des contrôles internes réalisés par les Maisons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la rotation des audits coordonnées par l'équipe du BNIC en collaboration avec les auditeurs des maisons de négoce, puis intégration de la totalité des audits aux équipes ODG du BNIC. • Clos
<p>Modernisation du suivi Millésimes BNIC : Modernisation du service des Millésimes du BNIC au travers d'un Groupe Projet dédié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude conjointe avec la Station Viticole pour la mise en place d'un suivi analytique des millésimes en remplacement du suivi existant. • Mise au point d'une technique d'identification et de traçabilité analytique des millésimes Cognac.
<p>Réflexion sur les démarches « Qualité pour la filière » : contrôles et dispositifs complémentaires permettant de garantir la qualité et la sécurité des produits. Possibilité d'intégrer différents outils : le Plan de Contrôle ODG (impact Cahier des Charges), accord SAQ, autres ...</p>	

Protéger l'appellation

- Cahier des charges
- Plan de contrôle
- Recodification des contributions indirectes
- Lutte contre la contrefaçon
- ...

Garantir l'accès aux services

- Dématérialisation du certificat d'origine
- Développement de nouveaux services digitaux
- Suivi de la relation client
- ...

Suivi des problématiques qualité

- Suivi de la mise en œuvre des solutions techniques
- Définition et mise en œuvre des contrôles
- Suivi de l'évolution des problématiques
- ...

- **Commission Economie et Influence Territoriale**
 - Placée sous le nouveau pôle «Economie de la filière»
 - Constitue l’enceinte de coordination du lobbying territorial de la filière au sens large (BNIC, UGVC, SMC, Fédérations des interprofessions etc.)
 - Pour permettre un bon maillage et déployer notre action politique.
- **Commission emploi, formation, compétences et attractivité**

1/ Réaliser un état des lieux le plus exhaustif possible :

- des formations (cartographie des types de formations proposées, les lieux où se déroulent les sessions, les publics ciblés, les modes de pédagogie, ...) et identifier les manques
- traitements salariaux entre la Charente et la Charente Maritime.
- freins à l’attractivité de nos entreprises et de nos métiers.

2/ Identifier les enjeux de demain, accompagner la transformation des métiers et définir les métiers qui vont émerger et les compétences nécessaires.

3/ Informer et valoriser les jeunes et les enseignants sur les métiers de la filière.

4/ Identifier les partenaires possibles sur les différentes thématiques.

Les objectifs du SMC pour la mandature

RÉUNIR - FÉDÉRER

- Favoriser l'entraide
- **Développer** des groupes de travail et des task forces
- **Organiser** des événements internes



TRAVAILLER SUR LES PRIORITÉS DES MAISONS

- **Innover et transformer** nos pratiques
- **Développer** l'Appellation
- **Faire rayonner** le territoire et l'appellation



GAGNER EN INFLUENCE

- **Développer** les partenariats avec les institutions et les organisations professionnelles nationales et européennes





INNOVER ET TRANSFORMER NOS PRATIQUES

- **Développer de manière durable** la filière
- **Favoriser la recherche** : terroir (vigne, eau, biodiversité, etc.), distillation, packaging, frêt...
- **Assurer la transformation digitale** de nos Maisons et l'accès au e-commerce



DÉVELOPPER LE COGNAC

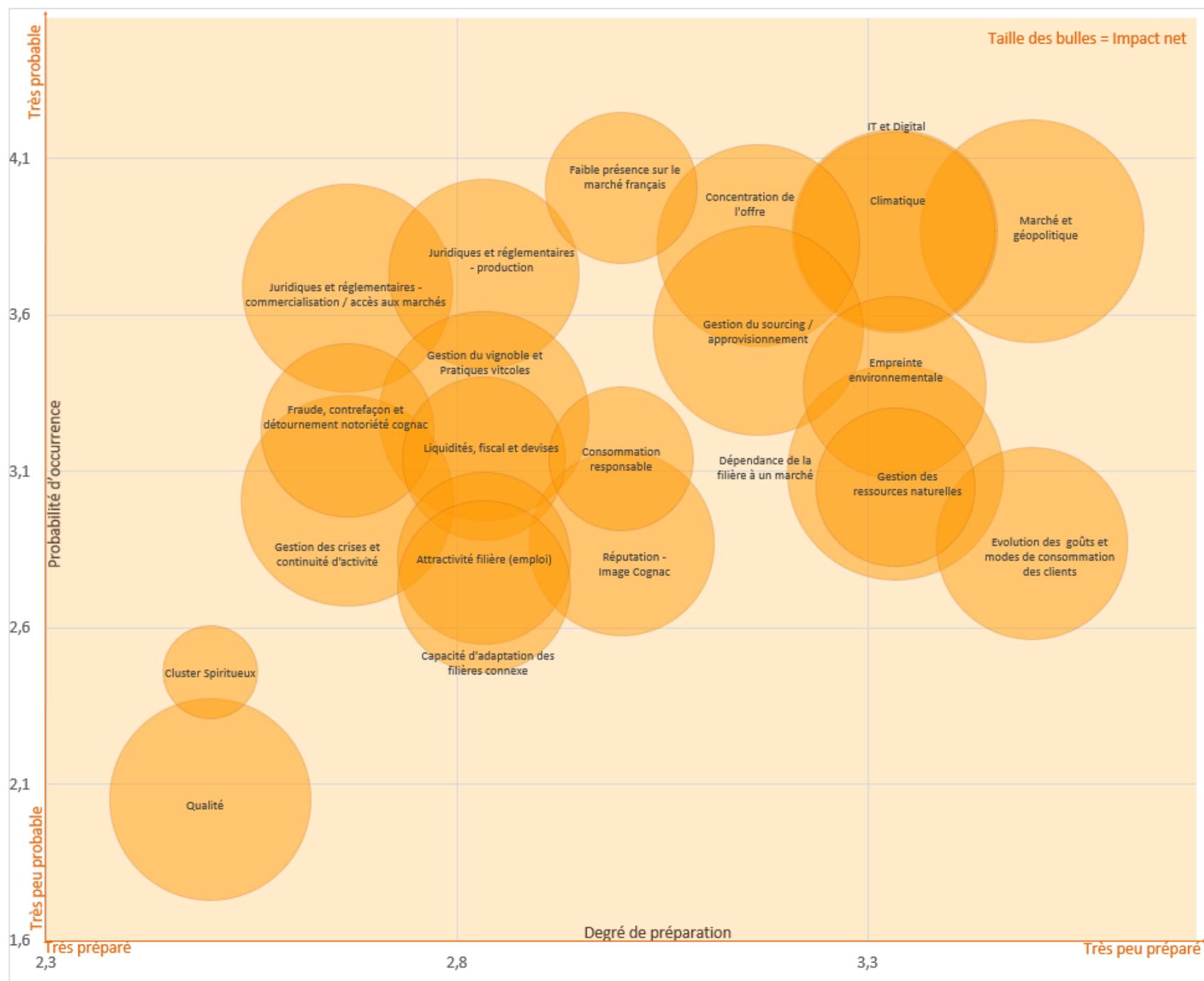
- **Revoir le Business Plan**, le vulgariser, l'expliquer simplement
- **Calculer et anticiper les besoins de développement de l'écosystème** (fonciers, distillerie, futaille) lié au BP
- **Sécuriser l'approvisionnement** pour tous
- **Développer les nouveaux marchés, l'exportation**



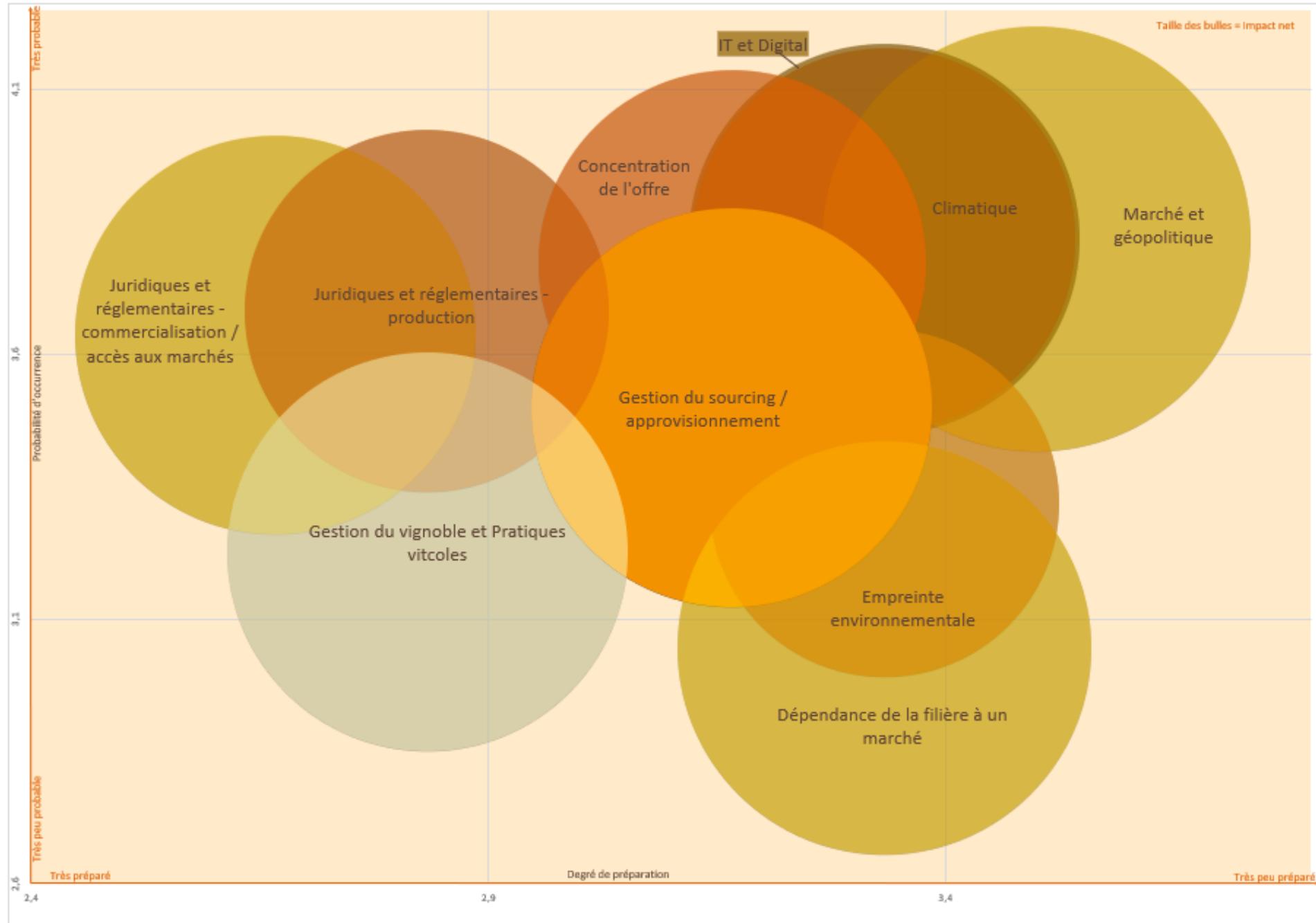
FAIRE RAYONNER L'APPELLATION ET LE TERRITOIRE

- **Valoriser la diversité** des Maisons et des Marques
- **Améliorer l'ancrage territorial de nos marques**
- **Développer l'attractivité** du territoire et de la filière
- **Attirer les talents** et développer la formation nos métiers

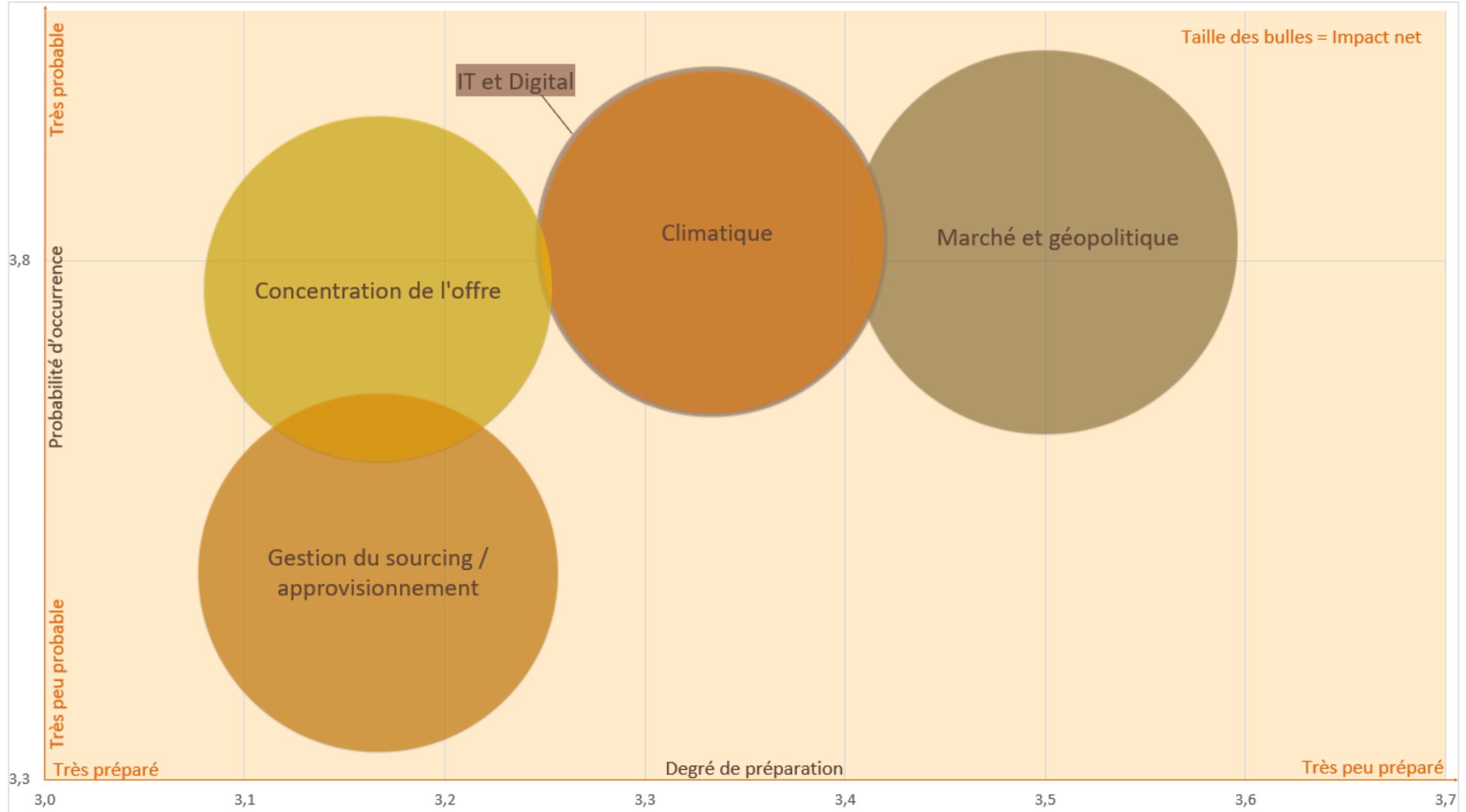
Cartographie des Risques de la Filière Cognac



Cartographie des 10 Risques Majeurs de la Filière Cognac



Cartographie des 5 Risques Majeurs de la Filière



Situation

- Règlementation : suppression de la notion de pertes physiquement constatées
- Pratique de l'administration : pour être acceptées, **les pertes doivent être suivies (constat d'une différence entre le stock physique et théorique).**

Opportunité : projet de simplification et codification de la DGDDI

Proposition de position de filière :

1. **Maintenir la réglementation mais clarifier les règles existantes** (pertes physiquement constatées ; pertes par atelier).
 - *Analyse du GT Fiscalité* : il s'agit d'un minimum.
2. **Taux de perte unique, individualisé par opérateur, fixé sur la base d'échange avec l'administration.**
 - *Analyse du GT* : C'est une démarche vertueuse qui permettra à l'opérateur d'être systématiquement conforme dès lors que ses taux de pertes demeurent en deçà du taux retenu
Condition : **retenir une globalisation des taux sur les différents sites en cas de site unique**, pour permettre une compensation des pertes et excédents entre les différents entrepôts.

[Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, n° 3875](#), déposé(e) le mercredi 10 février 2021 et renvoyé à une **commission spéciale**

➤ **Consigne et réemploi – Article 12 du projet de loi**

- Possibilité de généralisation de l'obligation à partir de 2025
- Limites :
 - Impact sur le bilan carbone moindre au-delà de 200km
 - Impact eau élevé
 - Artificialisation des sols
 - Benchmark : à l'étranger les V&S exclus de cette obligation
 - Propriété intellectuelle : mécanisme de protection passant par un marquage des bouteilles n'est plus possible
 - Fragilisation des bouteilles
- Impact SMC limité mais chiffres BNIC : 98% export, mais 7% en France pour les PME (et objectif de reconquête du marché français)
- **Position proposée** : retrait de l'article 12 ou alternative avec la possibilité de recyclage (pas seulement réemploi)
porter par le BNIC? Le SMC? La FFS et instances professionnelles nationales?

➤ Non artificialisation des sols – Article 46

Objectif : ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espace réelle observée sur les dix dernières années précédant l'entrée en vigueur de la même loi, et poursuivre l'objectif de zéro artificialisation nette.

2 propositions d'amendements

- Limiter cette norme aux seuls SRADDET (document régional) : permet la péréquation
- Compensations notamment abandon de surface en ville contre des surfaces hors ville

➤ Vrac - Article 11

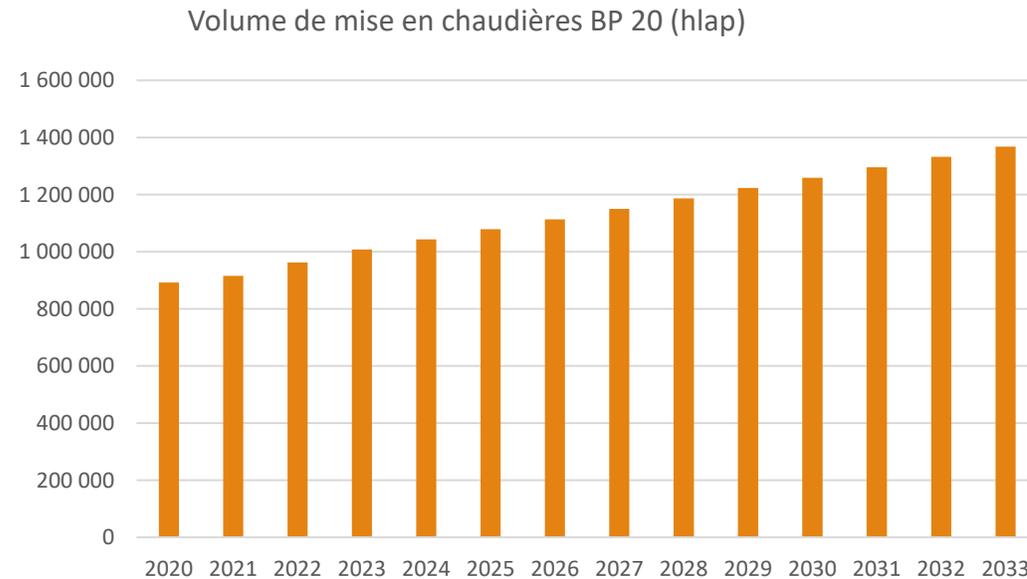
A 2030 : 20 % de la surface de vente soient consacrés à la vente en vrac dans les commerces de vente dont la surface est supérieure à 400 m².

→ Limitant notamment pour les grandes surfaces spécialisées V&S

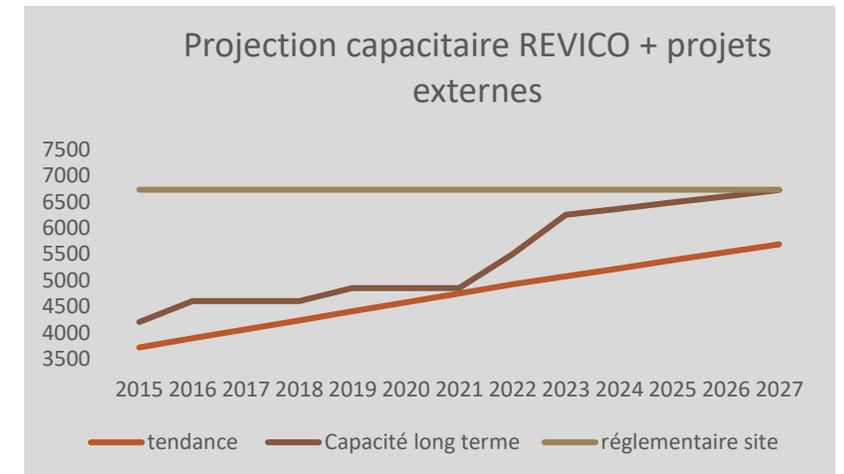


REVICO / Traitement des vinasses AOC COGNAC

Une production de vinasse qui va croître avec le BP et une capacité de traitement limitée



100 hap EDV = 900 hl vinasse + 100 hl eau de lavage (facteur 10 de conversion)



Traitements actuels des vinasses

Revico

Une entité collective, d'intérêt général, reconnue par les instances publiques.

Une valorisation des vinasses qui ne couvrent qu'une partie de la production régionale (55%)

Une projection capacitaire à environ 50% du besoin vs BP

Epannage

Liée à la dérogation Cuivre

Peu compatible avec enjeu environnemental

Traitements individuels ou collectifs type roseaux

A l'étude des installations complémentaires à Revico : Essaimage

Comment augmenter la capacité actuelle de traitement ?

- Augmentation de la capacité de Revico sur le site actuel
- Réduction du volume des vinasses par évapo-concentration via essaimage
➔ limite le transport de vinasses
- Production d'eau végétale à partir des vinasses et traitement/valorisation de la charge résiduelle
➔ mettre en place un cycle vertueux



Nécessité d'accélérer et de mettre en place plusieurs options de traitement des vinasses

Objectif du groupe de travail

- Accélérer la mise en place d'options de traitement des vinasses
- Repenser le modèle Revico pour accompagner la filière et permettre de traiter 100% des vinasses de l'AOC
- Délocaliser et démultiplier les traitements des vinasses sur le territoire
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et favoriser la transformation de la filière
- Bénéficier de la ressource potentielle en eau végétale

Process d'étude

Sous l'effigie de Révico, mise en place d'une structuration projet :

- Recrutement d'un chef de projet CDD 2 ans
- Création d'un COPIL composé de Hennessy, Martell, Remy Martin, Courvoisier/Chef de famille/Président syndicat BP/Vice President Commission technique/Revico/liens viticulture ?
- Création d'un COTECH composé des experts associés au COPIL

Agenda

Mars 21 :

- présentation du projet en Famille et au BNIC
- Lancement du recrutement du chef de projet via Revico
- Lancement recherche du cabinet d'ingénierie via Revico

Juin /Sept 21 :

- Réunion de lancement et cadrage du projet

- Prochaine réunion : le 15 mars chez Martell avancée à 13h
Décalage réunion de coordination négoce GT prod

Merci de votre participation